



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°32

Réunion du mardi 21 mars 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

EVRY – GYMNASSE THOISON – 912289903

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 28/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 22/02/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 28/02/2023
- Arrêté d'Ouverture au Public du 17/02/2023
- P.V. de la Commission de Sécurité du 30/01/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 21/03/2023.

ANDRESY – GYMNASSE COSEC JEAN MOULIN – NNI 780159901

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 30/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 18/01/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 30/01/2023
- Attestation Administrative de Capacité du 06/03/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 21/03/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement

SOISY SUR SEINE – STADE DES DONJONS 2 – NNI 916000102

Cette installation sportive est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/11/2025.

Installation visitée par M. GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 08/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN signée par le propriétaire le 08/03/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C. du 22/11/2021
- Rapport de visite du 08/03/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 21/01/2033.

CHAMPAGNE SUR OISE – STADE DE L'HOTEL DIEU 1 – NNI 951340101

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/04/2022.

Installation visitée par M. FEBVAY et M. LACOUR, membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 02/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN signée par le propriétaire le 02/03/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P. du 09/12/2019
- Rapport de visite du 16/01/2023

La C.R.T.I.S. demande à ce que les zones techniques devant les bancs de touche et officiels soient tracées.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 21/03/2033.

LE MEE SUR SEINE – PARC DES SPORTS DE POZOBLANCO 2 – NNI 772850202

La Commission atteste la bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

PLAISIRS – STADE DES PEUPLIERS – NNI 784900301

La Commission atteste la bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

NEUILLY PLAISANCE – STADE OMNISPORTS 1 – NNI 930490101

NEUILLY PLAISANCE – STADE OMNISPORTS 2 – NNI 930490102

NEUILLY PLAISANCE – STADE OMNISPORTS 3 – NNI 930490103

La C.R.T.I.S. accuse la bonne réception de l'Attestation Administrative de Capacité. Transmis à la C.F.T.I.S. concernant le terrain n°3.

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 2 – NNI 783610202

La Commission prend connaissance du courriel du District des Yvelines et de la vidéo transmise par le club de MANTOIS FC 78.

Elle rappelle que :

- cette installation sportive est retirée du classement depuis le 19/07/2022 ;
- les motifs de retrait de classement sont les suivants :

- mouvements de la pelouse synthétique entraînant une déformation des lignes de buts ;
- présence de trous dans le revêtement avec décollements ;

La C.R.T.I.S. précise que l'état de la moquette synthétique ne permet pas le déroulement de matchs de compétitions officielles aussi bien pour la pratique à 11 qu'à 8.

BOISSY ST LEGER – STADE MAURICE PREAULT 1 – NNI 940040101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 13/09/2022.

Installation visitée par M. GODEFROY, membres de la C.R.T.I.S., le 05/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 05/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C. du 21/11/2022
- Rapport de visite du 05/01/2023
- Tests insitu du 16/03/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 13/09/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ROISSY EN FRANCE – STADE MUNICIPAL – NNI 955270101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 17/02/2022.

Installation visitée par M. FEBVAY et M. DA MATA, membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 26/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN signée par le propriétaire le 26/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C. du 21/03/2023
- Rapport de visite du 26/01/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 21/03/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 3 – NNI 783610203

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'état de la moquette synthétique de cette installation et prononce le retrait du classement de cette installation.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

EVRY – GYMNASE THOISON – 912289903

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 02/03/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau EFUTSAL 4 signée par le propriétaire le 02/03/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 201 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.35.
- Facteur d'uniformité : 0.51.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 jusqu'au 21/03/2025.

ANDRESY – GYMNASE COSEC JEAN MOULIN – NNI 780159901

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 30/01/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau EFUTSAL 3 signée par le propriétaire le 02/03/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 495 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 jusqu'au 21/03/2025.

NOISY LE ROI – STADE SIBANO N° 2 – NNI 78455 01 02

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de NOISY LE ROI, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 14/03/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 06/03/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 210 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.69.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/03/2027.

HOUILLES – GYMNASE MICHELINE OESTERMEYER – NNI 783119901

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie d'Houilles, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 16/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau EFUTSAL 4 signée par le propriétaire le 14/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 364 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.54.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 jusqu'au 21/03/2025.

HOUILLES – GYMNASSE JEAN GUIMIER – NNI 783119902

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie d'Houilles, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 07/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau EFUTSAL 3 signée par le propriétaire le 14/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 253 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49.
- Facteur d'uniformité : 0.64.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 jusqu'au 21/03/2025.

ST CYR L'ECOLE – GYMNASSE GERARD PHILIPPE – NNI 785459901

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 26/01/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau EFUTSAL 3 signée par le propriétaire le 13/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 271 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48.
- Facteur d'uniformité : 0.65.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 jusqu'au 21/03/2025.

PARIS – STADE JEAN BOUIN – NNI 75116 02 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé E4 jusqu'au 30/09/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 21/03/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 20/03/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 1886 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63.
- Facteur d'uniformité : 0.78.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 22/03/2024.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

TREMBLAY EN FRANCE - PARC DES SPORTS G. PRUDHOMME N°1 – NNI 930730101

Cette installation sportive est classée en niveau T4 jusqu'au 20/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de réhabilitation d'une tribune et des vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signé du propriétaire le 01/02/2023
- Plan de masse du terrain (Football et rugby)
- Notes de présentation des travaux de réhabilitation de la tribune et des vestiaires.
- Plan de la rénovation des vestiaires (avec le plan actuel et futur au RDC)

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour cet aménagement de la tribune et des vestiaires.

4. **DIVERS**

OZOIR LA FERRIERES – STADE DES 3 SAPINS 1 – NNI 773500101

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre 24555539 – OZOIR FC / GRIGNY US du 19/03/2023 (R2/A) ainsi que des photos complémentaires.

La C.R.T.I.S. constate la non-conformité du tracé de la ligne de but, le tracé étant à l'intérieur des buts et non entre les deux poteaux, ainsi que la faible visibilité des tracés du terrain.

La Commission demande à la Mairie de bien vouloir tracer les lignes de l'aire de jeu conformément à la réglementation en vigueur et de manière suffisamment visible pour les acteurs du match.

En copie : OZOIR FC 77 - 551942